

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: - (2004)

Artikel: Tables rondes des journées de Bellinzone et de Lausanne
Autor: Furrer, Norbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TABLES RONDES DES JOURNÉES DE BELLINZONE ET DE LAUSANNE

Lausanne, 11 avril 2003

NORBERT FURRER (modérateur)

Les Cantons nés de l'Acte de Médiation ont dû se doter d'institutions constitutives d'un État national, en tout cas d'un micro État national souverain. Institutions politiques, appareil administratif, organisation judiciaire, police et armée, école et système scolaire, monnaie, poids et mesures ; mais aussi armes et sceaux, donc drapeaux, costumes officiels, fête nationale, hymne, confession et rites religieux, langue, histoire et mythes fondateurs, archives, musées, bibliothèques, enfin un nom, une topographie, un territoire, etc. Je voudrais soumettre aux participants et au public de cette table ronde deux ensembles de questions. Je demanderai aux quatre intervenants de répondre en cinq minutes chacun à l'une ou l'autre de ces questions.

Premièrement en relation avec ces institutions que je viens d'évoquer, quelle fut leur originalité, leur durabilité et leur pouvoir d'intégration et/ou d'uniformisation ? En d'autres termes : pour ce qui est de l'originalité, dans quelle mesure les créateurs de ces institutions ont-ils innové quitte à copier ce qui se faisait ailleurs ? Ont-ils au contraire perpétué des institutions établies depuis plus ou moins longtemps ?

Pour ce qui est de la durabilité, ces institutions ont-elles fait la preuve de leur adéquation aux exigences de la vie sociale et de son évolution future ? Dans quelle mesure les citoyens y ont-ils adhéré, s'y sont-ils identifiés ?

Pour le pouvoir d'intégration, d'uniformisation, dans quelle mesure et à quel prix peut-être ont-elles « réussi » à éliminer les inégalités, à gommer les différences entre Vaudoises et Vaudois, entre Tessinoises et Tessinois, à faire disparaître l'hétérogénéité et la diversité qui caractérisaient aussi bien le pays de Vaud que les bailliages italiens (et davantage ceux-ci sans doute), d'avant la création des cantons de Vaud et du Tessin ?

Deuxième ensemble de questions, en relation avec le régime instauré par l'Acte de Médiation : que représente la Médiation dans la construction d'un système de valeurs, ou éventuellement d'un corpus de sentiments plus ou moins nationaux ? Faut-il y voir l'expression du fondement de la Suisse moderne, que veut dire *liberté et patrie* par exemple, quelles libertés envisage-t-on pour quelle patrie ?

DU POUVOIR D'INTÉGRATION DES NOUVELLES INSTITUTIONS

RAFFAELLO CESCHI

Nous avons été soumis à un déluge de questions : je précise que je réponds à la première des questions sur le pouvoir d'intégration des nouvelles institutions et en particulier je vais m'occuper des sujets suivants : fête nationale, hymne national, emblèmes, initiatives pédagogiques pour l'éducation à la patrie. On remarque qu'au début il n'y a pas une conscience très nette de la patrie tessinoise, et encore moins une conscience de la patrie suisse, et cette incapacité d'identification dure au moins jusqu'en 1848, ou peut-être jusqu'en 1861. On remarque en plus que les pouvoirs publics n'ont pas été très actifs ni très efficaces, pendant la première moitié du siècle, dans le domaine de l'éducation à la nation cantonale et à la constellation fédérale. J'ai cité 1861 parce que c'est la date de l'unification de l'Italie sous la monarchie piémontaise : c'est un fait majeur pour le Tessin et c'est le moment de la prise de distance sur le plan politique, sur le plan de l'identité politique.

Les Tessinois n'ont pas trouvé déjà prêt l'héritage d'un mythe fondateur, n'ont pas eu un héros « national », pas de Major Davel. Il n'y pas eu une statue de Guillaume Tell dans le canton jusqu'à l'année 1856, et ce n'est pas un pouvoir public qui a fait ériger ce monument à Lugano, c'est un privé, Giacomo Ciani, un banquier milanais d'origine tessinoise qui a passé la commission au sculpteur Vincenzo Vela, très connu et très actif en Italie à l'époque du Risorgimento.

Guillaume Tell avait quand même eu une mauvaise presse, on avait abusé de son image et de son mythe à l'époque de la République Helvétique et son image n'apparaît officiellement sur la scène du Tessin qu'en 1861 (l'année du désenchantement vis-à-vis de l'Italie), dans un tir cantonal, parce que dans une fête de tir l'archer infaillible est chez lui. Une statue en plâtre trône sur une colonne au milieu de la place de la fête et sur le socle on peut lire « Mourir pour la patrie » etc., mais aussi cette sentence, que je traduis : « Confédérés, avec la langue de Dante nous crions vive l'Italie ! Avec le cœur de Tell, nous crions vive l'Helvétie ! » Et voilà bien exprimée l'ambivalence de la conscience identitaire du Tessin. Déjà qu'on a parlé de l'Helvétie, on ne trouve pas une figuration de l'Helvétie jusqu'au seuil du vingtième siècle. C'est encore dans une fête de tir, le tir fédéral de 1883 à Lugano que, sur maquette de Vincenzo Vela, on érige une statue colossale, toujours en plâtre, de cette dame terrible dans le geste d'abattre le despotisme : on ne figure pas l'Helvétie dans une attitude maternelle, peut-être parce que le canton reproche dans ces années à la Suisse d'être plutôt marâtre que mère.

Les autorités n'ont pas réussi à enraciner dans la population une fête nationale. Il y a eu quelques tentatives avortées ; je cite la première, de 1804, quand le gouvernement a voulu introduire une fête civique et religieuse au mois de mai. On prévoyait dans toutes les communes une sainte messe, et l'après-midi un concours de tir à la carabine ; dans les chefs-lieux des districts on aurait assigné une dot de cent francs à une jeune femme nubile choisie pour la pureté de ses mœurs et son amour filial ; dans le chef-lieu du canton, on aurait donné une médaille en or aux députés du Grand Conseil zélés, et on aurait exprimé une censure et la

réprobation publique pour les députés négligents et chômeurs. Les autorités voulaient promouvoir et mettre en scène la vertu républicaine, mais l'initiative eut très peu de succès.

Pas d'hymne tessinois, enfin, mais là aussi il faut que je précise. Justement encore dans cette année 1861, un professeur propose un hymne à l'Helvétie qu'il a lui-même conçu pour la jeunesse scolaire. L'auteur propose qu'on chante cet hymne sur l'air de l'hymne à Garibaldi : l'affaire n'a pas de suite, mais cette tentative d'hybridation musicale est révélatrice.

L'éducation à la patrie est confiée à partir de la Restauration aux élans philanthropiques et aux initiatives (publiques et privées) vouées à l'éducation du peuple et des enfants. Elle passe par les nouvelles formes de sociabilité des élites libérales avec leur engouement pour les associations de toute espèce, et passe aussi par l'imprimé, les livres d'école, les publications pour le peuple, les almanachs. Dans ce domaine, la popularisation de l'histoire suisse par la triangulation entre Heinrich Zschokke, Charles Monnard et Stefano Franscini est très importante avec les traductions française (1823) et italienne (1828) de l'ouvrage fameux *Des Schweizerlands Geschichte für das Schweizervolk* (1822). Monnard traduit Zschokke et Franscini traduit Monnard, tout en prenant contact avec l'édition originale et son auteur. Dans cette foulée Franscini publiera en 1828 sa *Statistica della Svizzera*, un ouvrage patriotique et libéral qui sera aussitôt traduit en allemand par un ami de Zschokke. Pour cette génération la patrie sera avant tout la constitution libérale, les institutions libérales, le mouvement d'idées qui se veut porteur de la patrie et du progrès.

LA MÉDIATION DANS LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE VALEURS

GÉRARD ARLETTAZ

En cette période de bicentenaire, il est légitime que les historiens se posent la question de savoir si la Médiation est à l'origine de la Suisse moderne. A ce sujet, je me permets de citer un avis quelque peu discordant, celui de William Martin. Dans son *Histoire de la Suisse*, publiée en 1926, Martin écrit : « au point de vue intérieur, la Médiation fut une période de réaction (...). Les Suisses s'acharnèrent à remonter au Moyen Age ». Il est évident que ce jugement mériterait d'être situé et discuté, ce qui n'est guère possible en la circonstance. Cependant, je pense que cette affirmation permet de poser une question importante : est-ce vraiment la Médiation qui est à l'origine de la Suisse moderne ? Les avis divergent. Pour les uns, la réponse est affirmative ; pour d'autres, ce serait plutôt la République helvétique ou peut-être la période libérale et radicale qui a suivi. Plus généralement, ne serait-ce pas l'ensemble de la période 1798-1848 ? Peut-être même faut-il dépasser ces dates en aval et en amont puisqu'en France certains historiens situent l'âge des révolutions de 1780 à 1880. En outre, quelle est la Suisse moderne qui est évoquée ? Il s'agit d'une Confédération qui va devenir un État fédéral, une formation civique et civile, un modèle républicain. Pourtant depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la culture politique de la Suisse s'est considérablement modifiée.

Donc, tout en soulignant l'importance de l'Acte de Médiation et du régime qui a suivi, il faut quelque peu relativiser les enthousiasmes. En ce qui concerne le Canton de Vaud, la Médiation paraît annoncer les formations d'État de type national qui se sont produits lors de la décolonisation. Il s'agit d'un État indépendant qui crée ses propres institutions. Ce processus n'est pas identique dans tous les cantons ; il diffère au Tessin, autre canton de 1803, ou dans la République indépendante du Valais de 1802. Dans le Canton de Vaud, trois types d'institutions se dégagent. Il y a les institutions nouvelles : l'organisation des pouvoirs, le système électoral, le régime fiscal, l'assistance publique, etc. Il existe également les institutions héritées de l'Helvétique, si ce n'est formellement du moins dans l'esprit, ainsi l'instruction publique dans la mesure où la loi de 1806 se réfère aux idées de Stapfer, de Pestalozzi ou de Girard. Puis la Médiation intègre également des institutions qui viennent de l'Ancien Régime ; la naturalisation par exemple puisqu'il s'agit de rétablir la citoyenneté au niveau communal et de renoncer à l'indigénat helvétique. De même, la loi sur les grains de 1810 réintroduit un système protectionniste mis en place par le régime bernois et repris par l'Helvétique.

De fait, la Médiation s'inscrit dans un système de valeurs qui repose sur un certain nombre de concepts majeurs : République, Démocratie, Citoyen, Peuple, Esprit public, Liberté, Patrie, c'est-à-dire de concepts qui traversent toute la période 1798 à 1848 et même au-delà, bien qu'avec des acceptions diverses. Je n'en évoquerai qu'un seul, particulièrement central, celui de Liberté. Que signifie ce terme aux référentiels si nombreux ? La lecture des textes de l'époque renvoie à un concept équivoque, vague et général. S'agit-il de l'expression de l'harmonie avec l'ordre des choses comme dans la philosophie chinoise ? Une acception plus contemporaine met en évidence l'autodétermination d'un espace indépendant et souverain. C'est également la traduction de l'abolition des privilèges de lieu, de naissance, etc. C'est surtout l'émanation des Droits de l'homme. Mais, dans quelle mesure la Médiation s'est-elle vraiment référée aux Droits de l'homme ? Enfin, la notion de liberté est souvent associée à celle de la démocratie représentative, à celle de la création d'un système civil fondé sur l'égalité des droits publics et privés, c'est-à-dire à des domaines en voie de constitution sous la Médiation. Pourtant, le concept de liberté présente également des acceptions négatives fondées sur l'exclusion : exclusion des moins fortunés de la représentation politique, exclusion des pauvres, de l'« esprit de localité », lutte contre les principes de la démocratie « pure » ou directe. Henri Monod et Jules Muret, par exemple, s'expriment souvent pour le respect des autorités et contre les dangers d'un excès de démocratie.

Bref, le système de valeurs où se situe la période de la Médiation n'est pas univoque mais polymorphe ; il est souvent en décalage rétrograde par rapport à la République helvétique, mais il reste chargé de potentialités.

MODERNITÉ ET TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

SANDRO GUZZI

Je dois avouer que je suis un peu embarrassé pour répondre à ces questions très difficiles que Norbert Furrer a posées, mais peut-être quelques remarques un peu critiques sur le problème de la Suisse moderne ou pas moderne. Je pense qu'il faut faire attention, dans nos discussions : on parle souvent de façon implicite et on se réfère à une conception de l'État assez linéaire et assez rigide, voire à une évolution d'une société fragmentée vers un État homogène, en somme une évolution un peu prédéterminée vers un État tel que nous le connaissons et que nous concevons comme l'État moderne. Je pense qu'il faut être prudent, d'abord parce que cette vision est idéologique, qu'elle restreint la perspective et entrave finalement la perception des transformations subtiles dans la société qui peut-être ne s'inscrivent pas dans un schéma modernité-tradition mais qui suivent d'autres logiques. Je pense par exemple, que la redéfinition de l'État a une influence sur les modalités de construction de la famille et de la parenté. Dans le canton du Tessin, dans le Valais — je ne sais pas si c'est le cas dans le canton de Vaud — la redéfinition d'un espace cantonal facilite ou encourage une politique matrimoniale moins endogamique au niveau des élites, moins restreinte. C'est un pas fondamental, mais dans les pratiques des familles et des individus il est souvent difficile de juger : est-ce que c'est moderne ? Est-ce que c'est traditionnel ? C'est peut-être une question qui n'a pas de place précise dans ce schéma ; on devrait donc faire attention à cette perspective qui restreint, qui limite la perception des changements profonds dans la société. A partir de là, il faudrait peut-être concentrer l'attention moins sur l'État, les conseils, les lois ; je pense qu'il faudrait faire attention plutôt aux transformations au niveau de la société civile ; comment se transforme la société. Je pense que la rupture la plus importante dans l'histoire de cette période n'est pas 1830, en effet mais c'est 1798, parce que là il y a vraiment comme un orage qui balaie les structures traditionnelles, mobilise la population et l'encadre dans une nouvelle conception, dans une nouvelle participation politique. Je crois qu'à partir de là il y a des changements très profonds. En se concentrant là-dessus, on verrait non seulement quelles sont les institutions durables ou pas, mais aussi quel est le rapport dans le quotidien, dans le concret, entre les institutions et les individus. De quelle façon les institutions interagissent-elles avec les individus, avec les familles ? De quelle façon influencent-elles la vie quotidienne, concrète des individus ? Et là je pense qu'il y a vraiment beaucoup de choses fondamentales qui changent, qui bougent, et que l'on ne perçoit pas au niveau macrohistorique. Elles nécessitent une étude microhistorique très attentive. Je pense que l'interrogation de Gilbert Coutaz ce matin est intéressante : toutefois la question de la fragmentation du savoir historique est un problème qu'on ne peut résoudre par le retour à une histoire nationale, comme c'était le cas au XIX^e siècle ou encore au XX^e siècle. Je pense que les tentatives de synthèse sont importantes, mais qu'il faut aussi réfléchir à la leçon de la microhistoire. Dans les années '90, on a eu tendance à dire « bon, on fait de l'histoire locale, on l'appelle micro-histoire, c'est à la mode donc on a résolu le problème ». Ce n'est évidemment pas la solution. La réponse intéressante est

peut-être dans la tentative des études microhistoriques de répondre aux questions vraiment concrètes, quotidiennes, mais en gardant la capacité de formaliser les résultats pour pouvoir poser des questions et proposer des modèles plus généraux.

MYTHES ET DURABILITÉ

FRANÇOIS JEQUIER

De toutes ces questions, j'ai retenu surtout celle qui est entre parenthèses, la seule qui concerne le mythe fondateur et en fait les grands mythes : liberté, égalité, fraternité, patrie viennent directement d'outre-Jura. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'originalité de la part de nos élites vaudoises. Ensuite, ce qu'il faudrait étudier, c'est à quel point les écrits d'un Henri Monod fondent tous ces mythes à travers l'historiographie vaudoise. Je retiendrai le sens de l'intérêt général, je retiendrai le sens de l'esprit public, je retiendrai le désintéressement ; ça revient presque systématiquement chaque fois que Monod arrive à une fonction importante, il commence par dire qu'en fait il ne voulait pas y aller, puis finalement, qu'il a un certain sens de l'État, il y va en même temps c'est cela qui est intéressant, je crois qu'on n'a pas assez travaillé, et là j'aborde le problème de la durabilité, on n'a pas assez travaillé ce que j'appellerais le club ou le lobby des députés à vie. Parce qu'il y a quand même véritablement un petit noyau dur qui va diriger ce canton pendant presque un quart de siècle. Et je pense que là il y aurait quelque chose d'intéressant à voir. Couvreur, dans l'introduction de son ouvrage *Comment est née la Constitution de 1803* explique ce qui est en fait une répartition des tâches : La Harpe à l'extérieur, Monod à l'intérieur et il montre comment ces deux hommes, déjà avant la révolution, et surtout après (puisque Monod en sera le principal gestionnaire), ont fonctionné. Vous avez déjà dit presque l'essentiel sur la démocratie, sur l'arrivée du peuple sur la scène politique ; c'est aussi un produit made in France que nos élites adaptent étant pratiquement obligées de le faire. On a déjà assez dit à quel point le peuple vaudois dans les discours et les représentations n'avait pas toujours une image positive. Quant au respect de l'autorité, ce respect de l'autorité qui me semble traverser l'histoire de ce Canton depuis la révolution jusqu'à nos jours, disons jusqu'à ces dix dernières années, ce respect de l'autorité ce n'est pas les pères de la patrie qui l'ont créé, il est bien antérieur. Merci Leurs Excellences d'avoir donné aux Vaudois ce respect de l'autorité qui, à mon avis, fait partie pratiquement de la génétique mentale de ce pays ! Il faudrait relire, je remercie Philippe Bastide et Elisabeth Kastl de me l'avoir sorti — le premier rapport de législature. Une bonne partie des mythes apparaissent déjà dans ces premiers rapports c'est absolument extraordinaire de voir cette phrase « Tout Vaudois naît soldat ». Et ça aussi, c'est de la récupération de ce qui se passait avant 1798. Voilà ce que je voulais dire sur les mythes et surtout la durabilité et ce que j'appellerais la récupération de certains concepts forts. Je terminerai en disant : quels sont les éléments vraiment originaux, vraiment vaudois, donc qui ne sont pas d'importation dans la mythologie vaudoise ? Je pose la question.

DISCUSSION GÉNÉRALE

ALAIN DUBOIS

Par rapport à l'Helvétique, la Médiation marque incontestablement un certain retour à la situation antérieure, mais de loin pas dans tous les domaines. En effet, il est indéniable qu'elle conserve, parfois dans une forme réadaptée, quelques acquis majeurs de 1798, maintenus en principe jusqu'à aujourd'hui. Or, cela n'allait pas de soi si nous songeons qu'en 1802/1803 la Suisse était profondément déchirée, qu'elle plongeait en pleine guerre civile et qu'elle risquait le démembrement. Ainsi sont notamment créés six nouveaux cantons à partir d'anciens pays sujets, dont l'Helvétique avait assuré l'égalité avec les treize cantons de l'Ancienne Confédération, et de trois états alliés à celle-ci. Or la consolidation de cet acquis était sans doute une des conditions pour que, en 1814/1815, la réaction ne parvînt pas à revenir en arrière et à remettre en question cette innovation majeure, comme certaines autres du reste. L'Acte de Médiation est donc bien un des fondements de cette Suisse autrement configurée qui, malgré tous les changements ultérieurs, survit, pour l'essentiel, jusqu'à nos jours, dans sa composition territoriale. Le nouveau régime n'évacue certes pas toutes les anciennes et nouvelles sources de conflit, mais les atténue considérablement, pour une dizaine d'années dans un premier temps.

Par ailleurs, l'existence de ces nouveaux cantons assure, en 1847/1848, une solide majorité aux protagonistes des idées nouvelles et contribue largement à la rapide victoire de ceux-ci, mais garantit aussi le respect de certaines données du passé. A cela s'ajoute, qu'au moment où la crise éclate, la Suisse comme lors de toutes ses précédentes guerres civiles, profite du fait que les puissances voisines sont plongées dans de telles difficultés qu'elles sont pratiquement hors d'état d'intervenir dans le conflit confédéral. Dans ce sens il faut admettre, à mon avis, que l'Acte de Médiation constitue bien une étape capitale dans le passage de la Suisse d'Ancien Régime à celle d'aujourd'hui, n'en déplaise à ceux qui refusent d'admettre que certaines solutions salutaires ont pu être imposées à la Suisse de l'extérieur.

A ce propos, il faut également mentionner le rôle que joue dans ce processus l'helvétisme, tel que l'ont développé la Société helvétique ou d'autres courants de la fin de l'Ancien Régime. C'est notamment le cas à travers la perdurance d'une bonne partie du personnel politique qui assure une continuité évidente dans la conception de la Suisse, et cela malgré tous les bouleversements institutionnels, politiques et guerriers de la période révolutionnaire et napoléonienne.

GÉRARD ARLETTAZ

La réflexion de Monsieur Dubois me paraît très pertinente, mais il me semble que l'on pourrait en dire autant de 1814-1815. Le Pacte fédéral de 1815 répond également à un ordre européen. Tout comme l'Acte de Médiation, il permet aux cantons de maintenir leur indépendance et à la Suisse de poursuivre sa destinée sur le long chemin qui mènera à 1848. Cependant, ni l'Acte de Médiation ni le Pacte fédéral n'ont véritablement préparé ce chemin. A cet égard, Frédéric-César de La Harpe estimait que 1815 valait mieux que 1803 parce que la restauration permettait de

reposer le problème de la société civile et politique en termes de liberté. Certes, de La Harpe n'a joué aucun rôle sous la Médiation. Son analyse, divergente de celle généralement admise, n'en est pas moins partiellement juste dans la mesure où c'est bien la Restauration qui a engendré l'opposition libérale, c'est-à-dire un nouveau courant porteur de changement.

ALAIN DUBOIS

Je ne conteste pas ce qu'avance M. Arlettaz. Il est, en effet, évident que le passage du régime de 1803 à celui de 1814/1815 est tout aussi difficile et implique tout autant l'intervention massive de l'extérieur que l'adoption de l'Acte de Médiation. Mais ce qui importe particulièrement, c'est que l'ordre territorial de 1803 est finalement maintenu, alors même que la majorité des puissances victorieuses agit en faveur d'un rétablissement plus ou moins intégral de l'Ancien Régime en Suisse. Néanmoins, les vellétés réactionnaires, de Berne par exemple, n'ont pas l'impact qu'elles auraient eu si les cantons de Vaud et d'Argovie n'avaient pas été déjà solidement implantés.

FABRIZIO PANZERA

Je voudrais me rattacher à ce qu'a dit M. Dubois à propos de l'helvétisme pour dire à M. Raffaello Ceschi que je ne suis pas entièrement d'accord avec lui quand il affirme qu'au Tessin il n'y a pas un sentiment d'appartenance à la Suisse jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Peut-être déjà à la fin du XVII^e siècle le choix est pour la Suisse plutôt que pour la République Cisalpine. Mais en tout cas, quand il y a l'occupation du canton par le Royaume d'Italie, il y a évidemment un sentiment d'appartenance à la Suisse. Et puis dans la continuité, peut-être après l'époque de la Médiation, mais déjà dans la Médiation, Vincenzo Dalberti qui était le premier père de la patrie tessinoise manifeste un sentiment d'appartenance à la Suisse. Et au moins pour les districts supérieurs, pour les vallées supérieures du Tessin, il les voit comme appartenant au monde alpin d'où est née la Suisse. Et peut-être il y avait déjà un mythe fondateur, peut-être pas Guillaume Tell, mais le mythe des premiers Suisses qui avaient fondé la liberté de l'Helvétie. C'était déjà présent.

RAFFAELLO CESCHI

Je suis en grande partie d'accord. L'appartenance à la Suisse est un choix qu'on a fait assez tôt, avant même la formation du canton, mais c'est justement l'appartenance à quelques « valeurs suisses », qui sont partagées en deçà et au-delà des Alpes, à une culture politique commune. Les Tessinois s'accommodaient très bien du fait que la Suisse était un système fédératif, où chaque canton était un état doué d'une grande autonomie. Ce que les Tessinois n'ont pas bien digéré, c'est le processus de constitution de l'État national suisse. Ils ne se sont pas reconnus dans la centralisation, ils ont élaboré pendant ce processus le syndrome de la minorité. Ils ont découvert leur identité tessinoise dans une séparation, ou une opposition : une opposition à la Suisse qui centralise et fait surgir la menace (certes illusoire) de l'alémanisation du Tessin, de la pénétration des protestants dans le canton ; un éloignement de l'Italie monarchique et centralisatrice aussi. Les craintes des Tessinois autour de 1850 sont des fantasmes parce que, à cette date, le premier

recensement fédéral de la population comptait dans le canton une cinquantaine de Suisses allemands et une dizaine de protestants peut-être. L'éloignement de l'Italie est la suite d'une déception vis-à-vis de l'aboutissement politique du Risorgimento. La fraternité avec la population de la Lombardie, la participation aux luttes pour l'autodétermination n'ont plus de sens lorsque la solution politique pour l'Italie est monarchique, centralisatrice, piémontaise : le Tessin républicain et fédéraliste avec ses valeurs « suisses » ne s'y trouve plus. On l'a très bien vu : ce qu'on veut garder de l'Italie c'est la langue de Dante, la civilisation : l'Italie est la patrie culturelle.

Pour le reste, pour la première génération des Tessinois, Fabrizio Panzera a justement cité Vincenzo Dalberti, originaire du val Blenio, né à Milan, où il passe sa jeunesse et fait ses études, et qui se définit « milanois » avant de devenir un des pères fondateurs du Tessin. Mais on peut évoquer l'action identitaire exercée, dans le Tessin, comme dans le canton de Vaud, par ces patriotes qui se mettent à recenser et célébrer les personnages illustres du canton, ou à donner une description de leur patrie. C'est ce que fait au Tessin le père Gian-Alfonso Oldelli avec son *Dizionario storico ragionato degli uomini illustri* (1807), ou le père Paolo Ghiringhelli, le bénédictin qui enseignait à Einsiedeln qui a publié dans le *Helvetischer Almanach* de 1812 une merveilleuse description topographique, historique, économique et statistique du Tessin. Ou plus tard encore Stefano Francini, qui présente en 1835 le canton du Tessin en allemand dans la collection « Gemälde der Schweiz » avant de transformer cette description dans son chef-d'œuvre : *La Svizzera italiana* (1837-40). Il y avait là le propos de se connaître, de se faire connaître par les autres Suisses et dans leur langue, raison pour laquelle on tisse les liens que j'ai cités.

Mais la conscience de l'unité de la patrie Tessin, la conscience de l'unité de la patrie suisse, la capacité de définir les traits d'une identité spécifique et multiple, cela vient et s'affine après 1848, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, jusqu'à la première guerre mondiale. Et peut-être plus en avant aussi.

GILBERT COUTAZ

Je souhaite faire deux remarques, l'une en relation avec le sentiment d'appartenance des Vaudois à la Suisse, l'autre sur le personnel administratif à la naissance du canton de Vaud en 1803.

Les dictionnaires encyclopédiques suisses du XVII^e et du XVIII^e siècles consacrent des notices au pays de Vaud, et à plusieurs de ses localités importantes (on constate d'ailleurs le même intérêt pour le Tessin). Les travaux des deux érudits vaudois, Jean-Baptiste Plantin (*Abrégé de l'histoire générale de la Suisse*) et surtout Abraham Ruchat (*Les Délices de la Suisse*), y sont de nombreuses fois cités. Abraham Ruchat entretient des contacts épistolaires avec les plus grands historiens de son temps qui vivent dans les différents cantons suisses ; il peut accéder, dans plusieurs cas, directement aux documents d'archives, en ayant la confiance de leur propriétaire ou détenteur. Les écrits accréditent les origines anciennes du diocèse de Lausanne, ils font du territoire vaudois le berceau de l'Helvétie, bien avant l'acte de 1291. Le pays de Vaud a des liens lointains avec la Confédération des cantons suisses, il est naturellement tourné vers la Suisse, il en est une partie

constitutive et en est même une des terres les plus anciennes par les origines du diocèse de Lausanne, et la continuité du siège épiscopal entre Avenches, Lausanne et Fribourg. Les dictionnaires, les récits de voyage et les débats entre catholiques et protestants au sujet du diocèse de Lausanne accréditent la place importante du pays de Vaud dans les limites de la Suisse, et en font une région attrayante et vivante.

En ce qui concerne le personnel administratif, je peux dire ceci. Une partie du personnel est changée et rajeunie en 1803, sans pour autant que les nouvelles autorités fassent table rase avec le personnel des régimes précédents. Ce personnel va rester fidèle au nouveau canton et, à son tour, traverser les tempêtes politiques. Le secrétaire du Petit Conseil, Georges Boisot, installé dans ses fonctions en 1803, sera la victime de la Révolution radicale de 1845, et reflétera à sa façon une usure du pouvoir, qui se marque par une accumulation d'avantages et du népotisme. Charles Monnard, un des grands représentants du régime libéral, sera accusé de népotisme. Autrement dit, l'administration vaudoise, si elle se renouvelle en partie en 1803, saura garder ses serviteurs longtemps, voire, au goût de ses détracteurs, trop longtemps. Le personnel administratif joue un rôle central dans la consolidation du pouvoir et la transition du canton d'un régime à l'autre.

GÉRARD ARLETTAZ

La longévité du personnel politique est un phénomène qui se constate dans beaucoup de cantons. En Valais, par exemple, une fraction importante de ce personnel traverse tous les régimes depuis la République des sept dizains jusqu'à la Constitution libérale de 1839. Elle témoigne de ce fait d'une grande capacité d'adaptation, ce qui tend également à relativiser l'idéologie des différents régimes. Le phénomène se constate également à Genève et dans de nombreux cantons alémaniques ; il est assez général. En ce qui concerne le sentiment national dans le Canton de Vaud, il est relativement ancien et les réseaux mentionnés par Gilbert Coutaz le montrent bien. Toutefois, il convient de ne pas ignorer un autre courant. Ainsi, en 1825, le libéral Samuel Clavel s'insurge contre les Vaudois qui chantent « Tell et les libérateurs du Grutli avec l'enthousiasme qu'on leur passerait si ces gens-là étaient leurs oncles ou leurs grands-pères ». Cette volonté de se distinguer des mythes fondateurs aura une certaine continuité. Cette réflexion n'enlève évidemment rien au processus de formation d'une identification nationale dans le Canton de Vaud.

VITTORIO CRISCUOLO

En jetant un regard de l'extérieur sur cette réalité suisse du XVIII^e siècle, on peut affirmer qu'elle appartenait à ce monde républicain qui allait s'effondrer pendant l'époque révolutionnaire, lorsque Gênes et Venise auraient disparu et la Suisse elle-même aurait risqué en 1798 de devenir une république-sœur. L'Acte de Médiation a permis à la Confédération de renaître, sous des formes nouvelles, et de recouvrer, dans une certaine mesure, le particularisme qui avait toujours caractérisé son histoire. Dans l'Europe napoléonienne, qui proposait un modèle d'État centraliste, considéré longtemps comme l'incarnation d'un pouvoir efficient et « moderne », destiné à détruire les privilèges et les particularismes de l'Ancien Régime, la Suisse représentait donc une

exception, une survivance du passé. Ces dernières années, un courant historiographique a mis en discussion cette mythologie de l'État moderne, cette différence entre les particularismes des périphéries et un pouvoir centralisateur dont parlait ce matin Sandro Guzzi notamment. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les racines idéologiques de cette ligne historiographique, et j'ai beaucoup de doutes aussi sur la validité des résultats de nombreuses recherches historiques qu'elle a inspirées. Il faut avouer cependant que les positions de ce courant nous offrent une occasion précieuse de réfléchir sur cette antithèse entre passé et modernité, sur cette différence entre centre et périphéries. Napoléon naturellement n'avait pas de doutes : la France était la civilisation. Il savait qu'en établissant ses lois il pouvait jeter partout en Europe des bases très solides pour son pouvoir, même si quelquefois il s'est trompé à cet égard, comme en Espagne. Mais alors la modernité aurait-elle coïncidé avec une Europe toute française ? Quel ennui ! Alors vive la différence, vive les particularismes sur lesquels l'identité de la civilisation européenne se fonde. La Suisse au cours du XIX^e siècle a suivi une ligne tout à fait particulière, très intéressante, très riche, vers la modernité. C'est une différence que nous pouvons maintenant apprécier vivement. C'est justement cette multiplicité de traditions et de situations locales que nous Italiens apprécions dans la Suisse moderne ; c'est pourquoi nous y revenons toujours avec plaisir et nous sommes très reconnaissants à nos collègues qui ont organisé ce colloque et qui nous ont permis d'enrichir ainsi nos connaissances sur le Tessin et sur le pays de Vaud, et sur l'histoire helvétique en général.

SANDRO GUZZI

Je pense qu'il faut faire attention : qu'il y a différents modèles d'États. Il y a des États comme le Tessin et Vaud, qui semblent les mêmes États mais dont la substance est complètement différente, et la Suisse est un bon exemple de cette diversité.